

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02521 Numéro SIREN : 834 484 487 Nom ou dénomination : A LA TENTATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2022 sous le numéro de dépôt 17390

17390

N° 2065-SD
2022



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
A LA TENTATION 3 PLACE DU MARCHÉ 77170 BRIE-COMTE-ROBERT					
SIRET	8	3	4	4	8
	4	4	8	7	0
	0	0	0	1	4
Mél : gorica.stokic@ifex.fr					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		57 433	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		38 120	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse	
				N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse	
				N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
IFEX 18, rue Dagorno 75012 PARIS				Tél: 0146288800	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	03052022	Lieu: BRIE-COMTE-ROBERT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT MR BARRAOUI		
			Signature:		

Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	prestataire :
---	--	--------------------------	---------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BOULAID ABDELHAK	72	2021	8 717				
6 IMPASSE DE LA CHAPELLE, 75018 PARIS							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>A LA TENTATION</u>					Neant ☐ *																		
Adresse de l'entreprise <u>3 PLACE DU MARCHE 77170 BRIE-COMTE-ROBERT</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>										8	3	4	4	8	4	4	8	7	0	0	0	1	4
8	3	4	4	8	4	4	8	7	0	0	0	1	4										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2										
1	2																						
1	2																						

				Exercice N clos le		
				[3][1][1][2][2][0][2][1]		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	500 000	012	500 000	
	{ Fonds commercial *					
	{ Autres *	014	58 310	016	58 310	
	Immobilisations corporelles *	028	162 266	030	76 323	
	Immobilisations financières * (1)	040	6 190	042	6 190	
Total I (5)		044	726 766	048	582 513	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 722	052	6 722	
	Marchandises *	060	443	062	443	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	{ Clients et comptes rattachés *	068		070		
	{ Autres * (3)	072	3 965	074	3 965	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	131 985	086	131 985	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	143 114	098	143 114	
Total général (I + II)		110	869 881	112	725 627	
PASSIF					Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	800	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau			134	57 872	
	Résultat de l'exercice			136	73 415	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	140 086
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	357 392	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	45 884	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	102 888	172	182 265	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	585 541	
Total général (I + II + III)				180	725 627	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	210 629
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 206
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A LA TENTATION		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	606 405
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	9 811
	Autres produits					230	5
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	616 221
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	10 114
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(443)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	210 313
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(1 892)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 7 667 – immobilier :)					242	92 705
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 081	244	4 164
	Rémunérations du personnel *					250	147 713
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	28 522
	Dotations aux amortissements *					254	25 313
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	26
Total des charges d'exploitation (II)						264	516 535
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	99 686
Produits financiers (III)			280		294	3 512	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300	1 822	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	20 938	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	73 415
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	73 415	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 938		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		330	1 200
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		989	
	ZRD (44. terdecies)			127		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	ZFANG 44. quaterdecies			345		344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quaterdecies)			992		993	
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)			655		643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)			645		647	
Droit divers	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)			648		641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)			990		649	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	95 553	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	95 553	372

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

A LA TENTATION

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A LA TENTATION</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	500 000	402		404		406	500 000												
	Autres	410	58 310	412		414		416	58 310												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	151 515	442	6 206	444		446	157 721												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	4 545	472		474		476	4 545												
Immobilisations financières		480	6 190	482		484		486	6 190												
TOTAL		490	720 560	492	6 206	494		496	726 766												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	56 214	502	2 096	504		506	58 310												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	61 869	532	22 008	534		536	83 877												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	858	562	1 208	564		566	2 066												
TOTAL		570	118 941	572	25 313	574		576	144 254												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A LA TENTATION						Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	36 452
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	31 437
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A..LA..TENTATION.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	8,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	4,00
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	606 405
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	606 405
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	9 811
Variation positive des stocks		111	2 335
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	12 147
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	253 869
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	30 010
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	29 253
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	26
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	313 158
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	305 394
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	305 394
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	606 405	Effectifs au sens de la CVAE * 023 8,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1	
Date de cessation		/	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 4 4 8 4 4 8 7

Dénomination de l'entreprise

A LA TENTATION

Adresse (voie)

3 PLACE DU MARCHÉ

Code postal

77170

Ville

BRIE-COMTE-ROBERT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BOULAUD Prénom(s) ABDELHAK
Nom marital % de détention 90,00 Nb de parts ou actions 72
Naissance: Date 10/08/1979 N° Département 99 Commune DOUAR TABIA Pays MAROC
Adresse : N° 6 Voie IMPASSE DE LA CHAPELLE
Code Postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MR Nom patronymique BARRAOUI Prénom(s) MOHAMED
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 8
Naissance: Date 17/07/1971 N° Département 99 Commune AIT BARRA AI Pays MAROC
Adresse : N° 28 Voie RUE DE BOISSY
Code Postal 91860 Commune EPINAY SOUS SENARD Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 4 4 8 4 4 8 7

Dénomination de l'entreprise

A LA TENTATION

Adresse (voie)

3 PLACE DU MARCHE

Code postal

77170

Ville

BRIE-COMTE-ROBERT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

2022

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du C'G)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

A LA TENTATION

3 PLACE DU MARCHÉ

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 23/11/2022

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 725 626,99 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 73 414,68 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat [*]	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat [*] Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX**8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	20 436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 570
TOTAL	22 006

9.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	80	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	80	100,00

Commentaires:

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**10.1 - EFFECTIF MOYEN**

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers	4	
TOTAL	8	

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 13 mois	30/11/2017 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	8 000	8 000	8 000	8 000	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	606 405	565 497	564 260	483 910	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 665	93 772	46 875	48 254	
c) Impôt sur les bénéfices	20 938	9 737	919	633	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	98 727	84 035	45 956	47 621	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	73 415	42 340	4 927	11 405	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	147 713	143 891	175 611	150 639	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	28 522	30 171	46 811	34 679	

Observations complémentaires

Nom de la société A LA TENTATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 8000 euros
Adresse du siège social
3, Place du Marché
77170 BRIE COMTE ROBERT
R.C.S. de Melun n° 834 484 487

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le 31 octobre, à 10 heures,

Les associés de la société A LA TENTATION, au capital de 8000 €, divisé en 80 actions de 100 € chacune, dont le siège social est à 3 Place du Marché, 77170 Brie Comte Robert, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation adressée à chacun des associés par lettre simple.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur BOULAID Abdelhak,	Propriétaire de	72 actions
- Monsieur BARRAOUI Mohamed	Propriétaire de	8 actions
Total des actions présentes ou représentées		80 actions

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés si nécessaire les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BARRAOUI**, gérant associé, qui constate que les associés présents ou représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) Un exemplaire des statuts de la société,
- 2°) Les bilans, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31 décembre 2021**,
- 3°) Le rapport de gestion,
- 4°) Le texte des résolutions proposées au vote de cette assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant, sur lequel la présente Assemblée est appelée à délibérer :

1°) Lecture des rapports de la Gérance sur les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**, et sur les conventions entrant dans les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

2°) Approbation des dites conventions,

3°) Examen, approbation des comptes de cet exercice et affectation des résultats,

4°) Quitus à donner à la Gérance,

5°) Toutes questions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Puis le Président donne lecture des rapports de la Gérance. Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont échangées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont proposées au vote des associés :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions entrant dans les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce, prend acte qu'aucune convention de ce type n'est intervenue entre la société et les associées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur la marche de la société au cours de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**, et après avoir examiné les comptes et le bilan de cet exercice, approuve ce rapport ainsi que ledit bilan et comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, laissant apparaître un bénéfice de **73 414,68 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, soit la somme de 73 414,68 euros, de la façon suivante :

- En compte « REPORT A NOUVEAU créiteur» pour 73 414,68 € .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, à Monsieur BARRAOUI, gérant associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pour se conformer à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des trois exercices précédents.

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre, puis signé, après lecture faite, par les Associés.

Monsieur BOULAID



Monsieur BARRAOUI



Nom de la société A LA TENTATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 8000 euros
Adresse du siège social
3, Place du Marché
77170 BRIE COMTE ROBERT
R.C.S. de Melun n° 834 484 487

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 octobre 2022

<u>ASSOCIE</u>	<u>Nombre D'actions</u>	<u>Signature</u>
1- Monsieur BOULAID	72 actions	
2- Monsieur BARRAOUI	8 actions	
TOTAL DES ACTIONS PRESENTES OU REPRESENTEES	80 actions	